

Handicap : Groupama Grand Est aux côtés d'associations locales

Comme la loi le permet, GGE verse une partie de la taxe AGEFIPH directement à trois associations agréées. Ever'EST vous présente la démarche et les actions de ses associations.

Employeurs socialement responsables, les entreprises du groupe mènent de nombreuses actions de prévention des discriminations et de promotion de la diversité. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de sa politique de développement durable et de son éthique sociale et sociétale. Cette politique comprend, depuis 2003, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Concrètement, au sein de GGE, cela se traduit par différentes actions : **la participation à des forums de recrutement spécialisés avec l'Agefiph et Pôle Emploi, le recours à des prestataires du secteur adapté ou protégé, une contribution à la démarche nationale de sensibilisation en participant à la semaine du handicapet une réflexion actuellement menée sur « comment mieux accompagner la démarche de reconnaissance du handicap »** pour les collaborateurs GGE qui le souhaiteraient, en collaboration avec une association spécialisée et la médecine du travail...

Au-delà de ces actions, lorsque le nombre de

personnes reconnues handicapées prévu par la loi n'est pas atteint au sein des effectifs de l'entreprise, celle-ci est assujettie à une contribution collectée par l'Agefiph*. Cependant, l'entreprise peut choisir d'en affecter directement une partie à des associations agréées. Pour l'exercice 2012, GGE a choisi trois associations, qui vous sont présentées ci-contre.

Vous connaissez une association agissant en faveur des personnes handicapées ?

Groupama Grand Est peut l'intégrer au dispositif. Merci de contacter Virginie JAUTZY (Ressources Humaines à Schiltigheim)

Virginie JAUTZY, collaboratrice de la Direction des Ressources Humaines nous explique : « En subventionnant directement les associations, nous savons ce que nous leur apportons concrètement. Cette année, l'objectif a été de poursuivre un partenariat de longue date avec une association alsacienne, mais aussi d'offrir notre soutien à 2 nouvelles associations en région bourguignonne. Ces 3 associations accompagnent, chacune à leur manière, les personnes dans le dépassement de leur handicap. Notre soutien aux associations locales est une preuve tangible des valeurs d'engagement et de proximité de notre mutuelle. »

* Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

dustrie (conditionnement, électronique, blanchisserie...) et le tertiaire. Les entreprises « classiques » font appel aux entreprises adaptées par le biais de contrats de sous-traitance (par exemple, le routage d'un mailing) ou pour la mise à disposition de personnel. Dans les deux cas, les sommes engagées sont en partie déductibles de la taxe Agefiph.

Le rôle de LEA : Identifier au sein des entreprises-partenaires les tâches pouvant être confiées à des salariés d'entreprises adaptées, en sous-traitance ou mise à disposition de personnel. LEA sélectionne des entreprises adaptées ou des profils de travailleurs handicapés susceptibles de répondre aux besoins. Enfin, LEA propose un accompagnement sur mesure, sous forme de formation, d'aménagement du poste de travail ou de sensibilisation des collègues.

Pour Géraldine GIOVANNIELLO, chargée de mission LEA, « en 7 ans, l'attitude des entreprises face au handicap a changé. Elles ne subissent plus la taxe Ahefiph, elles sont dans l'action. Notre objectif est de montrer que handicap et performance économique ne sont pas contradictoires ».

Les chouettes du coeur : du bonheur grâce aux oiseaux

Hubert JOSSELIN, le fauconnier et fondateur de l'association « Les chouettes du coeur » se rend très régulièrement à Seurre (21) au foyer « les Papillons Blancs », qui accueille des personnes handicapées mentales. Il est accompagné des chouettes Prunelle et Mirabelle, du faucon Morgan et du Grand-duc Bibi.

À tour de rôle, les sept résidents participant à l'atelier enfilent le gant de cuir de fauconnier et portent Mirabelle. Ceux qui sont le plus à l'aise caressent doucement la petite chouette. Puis vient le tour de Prunelle. La chouette vole d'un résident à l'autre, d'un bout de la salle à l'autre. Un moment impressionnant, qui nécessite concentration et maîtrise de sa peur. À chaque « atterrissage », toute la salle applaudit le courage des fauconniers d'un jour.

Nathalie PELTIER, l'animatrice qui encadre l'atelier : « les séances avec les oiseaux permettent aux résidents d'appriivoiser leur peur, de maîtriser leurs gestes. Nous travaillons aussi le langage et la mémoire. Le plus agréable est de voir certains rire aux éclats alors qu'ils sont très renfermés habituellement. »

Hubert JOSSELIN est le seul fauconnier à intervenir auprès de personnes handicapées (mentales, moteurs ou psychiques) et de personnes âgées. Avec « les chouettes du coeur » il ne se prétend pas thérapeute, mais est heureux d'offrir « un moment de bonheur, de remonter le moral à ceux qui en ont le plus besoin. »



Voir et percevoir : l'autonomie des déficients visuels

Quand on est déficient visuel, apprendre à repérer ses itinéraires quotidiens, demander une adaptation de son poste de travail à son employeur, expliquer son handicap à ses proches ou trouver des moyens techniques pour continuer à lire, relève bien souvent du parcours du combattant. C'est pour répondre à ces problématiques qu'a été créée l'association « Voir et percevoir », dont le siège est à Dijon, et qui travaille sur toute la Bourgogne.

Au sein de l'association, les deux ergothérapeutes spécialisées, l'institutrice en locomotion et le coordinateur (tous à temps partiel) ainsi que l'ophtalmologiste mettent tout en œuvre pour guider les personnes déficientes visuelles dans la voie du confort et de l'autonomie.

En 2012, l'association, qui tient deux permanences par mois à l'Hôpital général de Dijon et des permanences téléphoniques tous les jours a reçu 212 personnes et a consacré près de 600 heures à travailler en entreprise pour l'aménagement de postes de travail.

Une des actions phares de l'association : les cours de locomotion. Assurés par l'institutrice en locomotion, ils ont pour objectif de rendre autonomes les personnes déficientes visuelles en leur permettant d'effectuer seules et en sécurité leurs trajets, avec ou sans canne blanche. La demande est forte, en particulier à Dijon, où, suite aux travaux du tram et aux réaménagements, les personnes déficientes visuelles doivent prendre de nouveaux repères. Des maquettes en relief, supports de la représentation mentale spatiale, peuvent aussi être réalisées par l'association, que ce soit pour un plan de la ville ou pour l'intérieur de bâtiments.

Association LÉA

03.88.22.70.05
www.association-lea.com

Les chouettes du coeur

06.42.10.99.20
2, rue des Corroyeurs - BP FF10 - 21068 Dijon Cedex
www.les-chouettes-du-coeur.com

Voir et percevoir

06 77 77 99 62
CRRBV - Hôpital Général - 3 rue du faubourg Raines - 21000 Dijon
www.voiretpercevoir.com



LEA : trait d'union entre entreprises adaptées et entreprises classiques

L'association LEA regroupe une centaine d'entreprises partenaires et participe au développement de l'offre des entreprises adaptées en Alsace et de la professionnalisation des travailleurs handicapés pour mieux intégrer l'entreprise. Elle existe depuis 2006. Groupama Grand Est, grâce au versement d'une partie de la taxe Agefiph est entreprise-partenaire et membre fondateur de l'association.

Les entreprises adaptées (anciennement appelées « ateliers protégés ») emploient au moins 80 % de travailleurs handicapés. Elles fonctionnent comme des entreprises classiques, mais ont également une mission sociale, celle d'insérer professionnellement leurs salariés et de les préparer à rejoindre des entreprises classiques.

Les entreprises adaptées travaillent dans des domaines variés : les espaces verts, la restauration (traiteur), l'in-